

AMICALE DES RETRAITÉS DE BRÉTIGNOLLES SUR MER

11, rue de Lattre de Tassigny 85470 BRETIGNOLLES SUR MER Tél fixe : 02 51 95 79 09

Tél portable : 06 44 96 68 22

secrétariat ouvert le lundi après-midi de 14 h à 17 h

e-mail:amicaleretraitesbretignolles@gmail.com

site : club.quomodo.com/amicale des retraites de bretignolles sur mer/accueil

Adresse postale: BP 31 - 85470 - BRETIGNOLLES SUR MER

ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rôle des membres du Conseil d'Administration est de gérer au mieux l'Association.

Conformément à l'article 9 des statuts de l'ARB, le Conseil d'Administration a pour objet de se réunir au moins 3 fois par an pour aborder des questions à débattre au sein de l'ARB. Le Conseil d'Administration, par son vote, formule toutes les décisions prises. Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour 3 ans.

Le Conseil d'Administration élit le bureau à bulletin secret, dans un délai de 8 jours suite à l'Assemblée Générale Ordinaire et ce pour 1 mandat d'un an, ainsi que les responsables de commissions.

Ses modalités de fonctionnement sont les suivantes : un bureau et des responsables de commissions qui relaient les informations au Président ou à la Présidente avant le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration est composé :

A) Du bureau

- 1 président
- 2 vice présidents
- 1 secrétaire + 1 secrétaire adjoint
- 1 trésorier + 1 trésorier adjoint.

B) Des membres responsable de commissions diverses.

Chaque responsable de commission gère sa commission et communique avec le Président, les vice-présidents, les trésoriers et secrétaires. Le responsable de commission accueille des membres de l'Amicale pour l'aider au mieux dans la mission qui lui est confiée.

Tous les responsables de commissions doivent faire partie du CA.

Les commissions sont :

- Animations
- Communication
- Trésorerie
- Festivités
- Intendance
- Sports
- Voyages